

Séance du 14 avril 2025

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	26

Date de la Convocation 08 avril 2025
---

Date d’Affichage  
08 avril 2025

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le conseil de la ville de Montmirail s’est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

**Présents :** Etienne DHUICQ, Valérie JACQUINOT, Brigitte LAGRUE, Philippe CHEVRIOT, Monique MOREL, Pascal POISSON, Marie-Claude HIMMESOETE, Dominique THUAULT, Alain GUENON, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Claudette BOUCHÉ, Elisabeth BENARD, Valérie PRIEUR, Christine GUIMAREY, Karine BOCQUET, Romain RICHOMME, Coralie ADNOT, Tristan RUIZ, Sabine MARY, Enzo JOBERTY

**Absents représentés :** Romain GIRARDIN pouvoir à Pascal POISSON, Jean-Pierre SCHANG pouvoir à Philippe CHEVRIOT, Mohamed BENAHMED pouvoir à Marie-Claude HIMMESOETE, Jean-Paul COLMONT pouvoir à Monique MOREL, Pascal HOURLIER pouvoir à Valérie JACQUINOT, Catherine RUIZ COLLAS pouvoir à Tristan RUIZ

**Absent excusé :** Stéphane PAQUET

Secrétaire de séance : Tristan RUIZ

**Objet de la délibération**

**No 2025-100242**  
**Affaires générales**  
**Convention d’utilisation de**  
**terrain et d’autorisation de**  
**travaux**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération en date du 6 février 2024 de la communauté de communes de la Brie Champenoise ( CCBC),

Considérant que la CCBC et la commune de Montmirail ont engagé un projet en commun pour construire un bâtiment comprenant un office de tourisme et des sanitaires sur l’arrière du bâtiment, dédiés à l’aire de camping-car de la ville,

Considérant que la construction de ce bâtiment est projetée sur la parcelle BD 65, située avenue de l’Empereur à Montmirail, qui accueille déjà l’aire de camping-car de la ville et appartenant à la ville,

Considérant que ce projet relève de l’intérêt général permettant de céder à l’euro symbolique l’emprise foncière nécessaire à la construction de l’office de tourisme, à la CCBC,

Considérant que la CCBC prendra à sa charge l’ensemble des frais de division et de bornage,

Considérant que l’emprise foncière nécessaire au projet s’élève à environ 150 m2,

Considérant qu’il est opportun d’attendre la réalisation des travaux pour déterminer précisément la superficie de terrain à acheter, sur la base d’un relevé de géomètre, en fonction de l’emprise occupée par le futur office de tourisme,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité ( deux oppositions Sabine MARY et Enzo JOBERTY) de :

-autoriser la cession d’un terrain d’une superficie d’environ 150 m2 à la CCBC, pris sur la parcelle BD 65 à l’euro symbolique en vue de permettre la construction d’un office de tourisme

-autoriser Madame la maire-adjointe Valérie Jacquinot, à signer la convention d’utilisation de terrain et d’autorisation de travaux pour autoriser la CCBC à construire l’office de tourisme sur ce terrain, avant transfert de propriété par acte authentique

Accusé de réception - Ministère de l’Intérieur

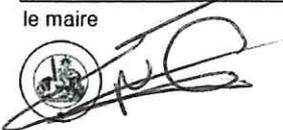
051-215103557-20250414-2025-100242-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025

Publication : 16/04/2025

le maire



Pour extrait conforme,  
Le 14 avril 2025

Etienne DHUICQ

Maire

